

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Agence Nationale pour le Développement de la Recherche Universitaire



# Règlement du Prix de la Meilleure Publication de la Recherche Scientifique



*L'ANDRU*

*Un Instrument au Service de la Science et du Développement Technologique*

## **Prix de la Meilleure Publication de la Recherche Scientifique de l'A.N.D.R.U :**

### **Règlement :**

#### **1- Objectifs :**

Parce que l'université n'a pas seulement vocation à transmettre et à créer des savoirs mais également à les faire partager, l'Agence Nationale pour le Développement de la Recherche Universitaire (ANDRU) organise le Prix de la Meilleure Publication de la Recherche Scientifique. Cette distinction a pour but de :

- encourager la production scientifique et évaluer les résultats de la recherche.
- décloisonner le savoir et encourager la recherche universitaire en lui offrant une audience élargie.
- créer une dynamique d'échange entre le monde de l'édition et celui des universités et encourager un débat d'idées permanent autour des chercheurs et de leur savoir.
- soutenir, récompenser et mettre en lumière les travaux de recherche.

#### **2- Périodicité et Parrainage :**

Le prix sera décerné tous les ans au cours d'une cérémonie, placée sous le haut patronage de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à l'occasion de la célébration de la journée nationale « YOUM EL ILM » du 16 Avril.

#### **3- Récompense :**

La nature du prix sera déterminée par le conseil scientifique de l'Agence.

#### **4- Jury :**

Les membres du jury seront désignés par Madame la Directrice Générale de l'Agence Nationale pour le Développement de la Recherche Universitaire (ANDRU) sur proposition du Conseil Scientifique.

Le jury sera composé de Personnalités Scientifiques Algériennes Pluridisciplinaires.

## **5- Candidature :**

Pourra prétendre à la candidature, l'ensemble de la Communauté Scientifique ayant à son actif une ou plusieurs publications à faire valoir.

Un Centre de recherche, un Laboratoire, une équipe de recherche peuvent également être soumissionnaire.

## **6- Types de Publications :**

- Ouvrages, Articles, Revues ;
- Lancement d'une revue de recherche scientifique ;
- Publication d'un numéro spécial consacré à un thème, à une activité ;
- Publication d'un chapitre dans un ouvrage collectif ;

## **7- Caractéristiques de la Publication :**

- Langue de rédaction : Arabe – Français - Anglais.
- La publication présentée par l'auteur doit être datée de moins de trois (03) ans.
- Les travaux datant de moins de cinq (05) ans seront également appréciés.

## **8- Critères d'évaluation :**

- Les chercheurs ayant eu le prix de l'année en cours doivent attendre trois (03) ans avant de pouvoir postuler à nouveau pour le Prix de la Meilleure Publication ;
- Ne seront pris en considération que les articles parus et les ouvrages édités ;
- Lorsque l'article comporte plusieurs auteurs, ne seront retenues que les publications où le candidat est premier auteur ;
- Le C.V du candidat doit obligatoirement être joint au dossier de soumission ;
- Les grilles d'évaluation élaborées par le jury ;

### ***Critères d'évaluation pour le prix du meilleur Article:***

1. Publication dans une revue currentée
2. Publication des travaux de recherches réalisés en Algérie
3. Impacts socioéconomiques des résultats de la recherche
4. Date de la publication

***Critères d'évaluation pour le prix du meilleur Ouvrage:***

1. Publication dans une maison d'édition reconnue
2. Importance du sujet :  
Scientifique / Pédagogique / Vulgarisation
3. Auteur unique  
Ouvrage collectif
4. Date de la publication

**9- Dates importantes :**

- Date limite de réception des projets de publication :  
Le **10 Mars** de l'année en cours.
- Date de proclamation des résultats :  
Le **01 Avril** de l'année en cours.
- Date de la cérémonie de remise des prix :  
La **semaine du 14/04 au 18/04** de l'année en cours.

**10- Attribution du prix :**

- a) Seront récompensées les dix (10) meilleures publications.
- b) le prix sera attribué au lauréat en reconnaissance des efforts fournis pour rehausser et impulser la recherche scientifique.
- c) les membres du jury ainsi que ceux du Conseil Scientifique ne pourront être candidats au prix.
- d) Les résultats du jury ne seront susceptibles d'aucun recours.

---

Agence Nationale pour le Développement de la Recherche Universitaire  
Avenue Pasteur (INA) Hacène Badi. B.P. 62 , 16200 El-Harrach, Alger

Tél : 021-52-68-01 / 02 - Fax : 021-52-62-40

Web : [www.andru.gov.dz](http://www.andru.gov.dz)

E-Mail : [andru@wissal.dz](mailto:andru@wissal.dz)